

Nous sommes conformes au RGPD

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD (Règlement général pour la protection des données) est une réglementation Européenne visant à renforcer et harmoniser la protection des données personnelles.

Le RGPD est applicable dès le 25 mai 2018.

Les 4 principes clés du RGPD

Du RGPD se dégage quatre principes clés : le consentement, la transparence, le droit des personnes et la responsabilité.

1. Le consentement. La loi stipule que «le consentement devrait être donné par un acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale.» Le consentement peut être retiré à tout moment par les personnes le demandant. La collecte du consentement n'est pas obligatoire si la finalité de la collecte est bien respectée (les cases pré-cochées sont autorisées).

2. La transparence. Les organisations doivent fournir aux individus des informations claires et sans ambiguïté sur la façon dont sont traitées leurs données. Celles-ci doivent être accessibles par tous, via des documents contractuels, des formulaires de collecte ou les pages «privacy» des sites web.

3. Le droit des personnes. De nouveaux droits sont apparus dans le règlement comme le droit à l'oubli pour tous les utilisateurs. Les organisations n'ont plus qu'un mois (au lieu de deux) pour supprimer les données suite à une demande. Le droit à la portabilité des données est aussi une nouveauté. Il permet à un individu de récupérer les informations qu'il a fournies sous une forme réutilisable pour, le cas échéant, les transférer à un tiers.

4. Le principe de responsabilité. Il regroupe toutes les mesures qui visent à responsabiliser davantage les entreprises dans le traitement des données à caractère personnel. Les organismes doivent par exemple mettre en place des mesures adéquates pour garantir la sécurité des données. Elles doivent également appliquer le «privacy by design», un concept qui impose de réfléchir à la protection des données personnelles en amont de la conception d'un produit ou d'un service.

Qui est concerné ?

Le RGPD s'applique à toute personne quel que soit son lieu de situation géographique, mettant en œuvre des traitements de données personnelles visant à fournir des biens et des services aux résidents Européens ou à les «cibler».

Quelles sont les sanctions prévues par le RGPD ?

Une échelle de sanctions est applicable.

L'amende maximale est de 4% du chiffre d'affaires mondial ou jusqu'à 20 millions d'euros.

La somme la plus importante étant retenue.

Mise en conformité chez UpYourBizz

Nomination interne d'un délégué à la protection des données (DPD)

Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : dpd@upyoubizz.fr

Notification en cas de violation de vos données

En cas de destruction, perte, altération, divulgation, consultation non autorisée, de manière accidentelle ou illicite, de vos données à caractère personnel et d'une manière générale de toute violation de ces données, nous vous informerons dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après avoir constaté une telle violation.

Mise à disposition des informations nécessaires pour démontrer le respect au RGPD

Sur demande, nous mettrons notre documentation de conformité à votre disposition. Elle comprend notamment : notre politique de protection des données, nos différents processus : de respect des droits, de violation de données, de gestion des droits et de contrôle d'accès, ainsi que les mesures de sécurité de nos prestataires, etc.

Assistance, alerte et conseil dans le cadre du RGPD

Alerte en cas de violation du RGPD

Nous vous informerons quand, selon nous, une de vos instructions est une violation du règlement ou de la loi informatique et libertés.

Alerte et conseils pour répondre aux demandes des destinataires de campagnes.

Comme aujourd'hui, lorsque nous recevons parfois directement des demandes de désinscription de destinataires de vos campagnes ou encore de demande de droit d'accès et autres droits, nous prendrons contact avec le demandeur afin de vous identifier et de vous faire part de la demande.

Assistance afin de vous aider au respect de vos obligations.

Compte tenu de la nature du traitement et des informations que nous disposerons, nous pouvons être amené à vous aider, sur votre demande, à garantir le respect de vos obligations prévues aux articles 32 à 36, soit en matière : de sécurité du traitement ; de la mise à disposition d'informations dans le cadre d'une notification de violation de données à la CNIL ; d'aide à la communication auprès des personnes concernées par une violation de données ; d'analyse d'impact.